

Projet d'établissement

Janvier 2017-Décembre 2022



Sommaire

<u>I</u>	<u>L'OBJECTIF</u>	2
<u>II</u>	<u>MISSIONS GENERALES D'UN ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE</u>	2
<u>III</u>	<u>ORIENTATION POLITIQUES</u>	2
<u>IV</u>	<u>ORGANISATION PEDAGOGIQUE</u>	3
	<u>IV.A Schéma d'orientation pédagogique (cf annexe II)</u>	3
	<u>IV.B Organisation pédagogique pour les usagers (cf annexe III)</u>	4
	<u>IV.C Les nouvelles pratiques</u>	4
	<u>IV.D « Musique à l'école »</u>	4
<u>V</u>	<u>LES MOYENS</u>	4
	<u>V.A Moyens humains</u>	4
	<u>V.A.1 Les agents municipaux</u>	4
	<u>V.A.2 Les intervenants extérieurs</u>	4
	<u>V.B Moyens financiers</u>	5
	<u>V.B.1 Budget</u>	5
	<u>V.B.2 Politique tarifaire</u>	5
	<u>V.B.3 Subventions</u>	5
	<u>V.C Moyens matériels</u>	5
	<u>V.D Collaborations et partenariats</u>	6
	<u>V.E Communication</u> :.....	6
<u>VI</u>	<u>PRODUCTION ARTISTIQUE DE L'ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE</u>	6
	<u>VI.A Introduction</u>	6
	<u>VI.B Programmation de l'Ecole Municipale de Musique</u>	7
	<u>VI.C Articulation entre service culturel et Ecole Municipale de Musique</u>	7
<u>VII</u>	<u>FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE</u>	7
	<u>VII.A Règlement intérieur des usagers (cf. annexe I)</u>	7
<u>VIII</u>	<u>ÉVALUATION DU PROJET D'ETABLISSEMENT</u>	8

I L'Objectif

La démarche engagée a pour objet de présenter le projet d'Établissement à la commission culture.

Ce projet d'établissement, conforme aux orientations nationales, départementales et locales définit les modalités d'organisation et de fonctionnement de l'école de musique.

Celui-ci prévoit la coopération entre l'École Municipale de Musique et le service culturel dans le cadre du pôle culturel.

Il a été confié au directeur de l'École Municipale de Musique l'adaptation du projet d'établissement qui doit répondre aux orientations politiques définies par la municipalité, aux missions artistiques, éducatives, pédagogiques et territoriales qu'un établissement d'enseignement artistique se doit de mettre en œuvre.

Le projet d'établissement est réalisé de façon contractuelle pour une période de 5 ans (janvier 2017-décembre 2022).

II Missions générales d'un établissement d'enseignement artistique

Par décision du Conseil Municipal, réuni le 28 juin 1979, il a été créé à Chambray-lès-Tours une École Municipale de Musique. Celle-ci, tout comme la médiathèque, est une composante du service culturel.

La commune, dans le cadre de sa politique culturelle et de son pouvoir de libre administration propose un service public d'éducation, d'enseignement et de pratique musicale sous forme d'une École Municipale de Musique. À ce titre, les différentes activités de l'école s'inscrivent dans le cadre des orientations politiques définies par la municipalité. Elles génèrent le dynamisme de l'école et de son équipe et contribuent à son rayonnement.

Le projet d'établissement doit permettre de répondre aux enjeux artistiques et culturels de la collectivité et sur le territoire en étant compatible avec le schéma départemental et les orientations nationales. L'École Municipale de Musique a vocation à être un lieu d'enseignement et de transmission, de pratiques, de projets, d'innovation, de création artistique et de culture, de ressources, c'est-à-dire une référence culturelle pour le territoire en étant un pôle d'apprentissage pour ses élèves mais aussi pour les publics scolaires et pour les musiciens amateurs. L'enjeu principal de ces apprentissages est de permettre aux élèves de développer une pratique artistique collective et autonome.

III Orientations politiques

Ce projet d'établissement résulte de la réflexion menée lors de l'état des lieux précédant la construction de l'École Municipale de Musique en 2013.

Il doit s'inscrire dans le respect des orientations politiques définies par la municipalité.

L'équipe, dont la mission principale est d'amener enfants et adultes sur le chemin de l'expression musicale par la pratique instrumentale et/ou vocale, devra être soucieuse d'accomplir ses missions dans le respect des orientations suivantes :

- Contribuer à la démocratisation de l'art et de la culture en :
 - Répondant aux attentes des Chambraisiens en leur permettant d'apprendre et de pratiquer la musique sous des formes diversifiées

- Faisant de l'Ecole Municipale de Musique un lieu d'échange et de collaboration entre professionnels et amateurs
- Favoriser l'accès de tous les Chambraisiens à l'enseignement et à la pratique musicale en :
 - Instaurant une tarification qui prend en compte les inégalités de revenus
 - Élargissant les temps d'ouverture et de fonctionnement de l'Ecole Municipale de Musique afin de correspondre au temps libéré des usagers.
- Proposer un enseignement riche et diversifié en :
 - Maintenant une formation de qualité respectant le schéma national d'orientation pédagogique de l'enseignement initial de la musique
 - Mettant l'accent sur les pratiques collectives.
- Favoriser les fréquentations de l'école et de ses activités par un public le plus large possible en développant l'éducation artistique :
 - En mettant en place des actions culturelles
 - En renforçant les liens avec les établissements scolaires, les pratiques amateurs, les associations...
 - En permettant l'ouverture à de nouvelles pratiques
 - En développant les activités et les animations en réseau avec les autres établissements d'enseignement musical
- Animer la vie culturelle de la ville en :
 - En participant aux projets et à la programmation culturelle en cohérence avec la politique de la ville ;
 - En développant les actions transversales avec les autres services municipaux : Médiathèque, crèches ou autres (maisons de retraite...)
 - En participant aux évènements municipaux tels que les cérémonies officielles
 - En cultivant les partenariats avec les associations, les compagnies...

Les différentes instances de l'Ecole Municipale de Musique :

- Équipe pédagogique
- Conseil pédagogique
- Comité d'usagers

IV Organisation pédagogique

IV.A Schéma d'orientation pédagogique

Afin de répondre au cadre politique et à ses orientations, il est défini un schéma d'orientation pédagogique (cf. annexe II) spécifique à l'Ecole Municipale de Musique de Chambray-lès-Tours, qui s'appuie d'une manière forte sur le dernier schéma national.

Maintenir une formation de qualité en mettant l'accent sur les pratiques collectives, constitue l'enjeu majeur du projet d'établissement.

IV.B Organisation pédagogique pour les usagers de l'Ecole Municipale de Musique

Tiré du schéma d'orientation pédagogique de l'Ecole Municipale de Musique de Chambray-lès-Tours, le document détaillé (cf. annexe III), reprend sous forme de tableau et de façon synthétique le règlement pédagogique pour les usagers.

IV.C Les nouvelles pratiques

Afin de répondre aux attentes des Chambraisiens et de leur permettre d'apprendre la musique sous des formes diversifiées, de nouvelles pratiques musicales pourront être développées selon les compétences et projets des enseignants.

Validées par le directeur de l'Ecole Municipale de Musique et les élus, elles fonctionneront sous forme d'ateliers et pourront donner lieu à une production.

Une autre manière d'élargir l'offre, serait de compléter les disciplines instrumentales et vocales.

IV.D « Musique à l'école »

Dans le cadre de la politique culturelle, la ville a pour objectif de favoriser l'accès aux pratiques artistiques.

L'action « Musique à l'école » permet aux enfants des écoles maternelles et élémentaires de la commune de Chambray-lès-Tours, de recevoir un éveil et une sensibilisation à la musique sous une forme adaptée au cadre scolaire en coordination avec les programmes scolaires.

Chaque année, une réunion de concertation a lieu entre l'Éducation Nationale et la ville. À cette occasion les projets portés par les enseignants sont validés.

Dans le souci d'une démocratisation de l'enseignement de la musique un premier orchestre à l'école a été mis en place en octobre 2015 en partenariat avec l'Éducation Nationale.

V Les moyens

V.A Moyens humains

V.A.1 Les agents municipaux

L'équipe EMM est composée de 23 personnes (rentrée 2016). Les rôles et les missions de chacun sont précisés dans des fiches de poste qui dépendent des ressources humaines de la ville.

V.A.2 Les intervenants extérieurs

L'Ecole Municipale de Musique fait appel tout au long de l'année à des intervenants extérieurs dans le domaine pédagogique et dans la programmation qu'elle élabore en lien avec le service culturel. Il s'agit d'artistes musiciens, d'accompagnateurs, de jury qui prêtent leur concours à divers projets. Le mode de rémunération de ces intervenants extérieurs est défini par délibération du Conseil Municipal.

V.B Moyens financiers

V.B.1 Budget

Budget de fonctionnement et d'investissement : chaque année, les budgets sont votés par le Conseil Municipal en début d'année

Le budget d'investissement permet petit à petit de remplacer le parc instrumental et l'équipement de l'EMM.

V.B.2 Politique tarifaire

Elle est basée sur le Quotient Familial pour les enfants de Chambray-lès-Tours d'une part, et d'un tarif hors commune d'autre part, votés par le conseil municipal.

V.B.3 Subventions

Conseil Départemental :

Dans le cadre de son action en faveur de la musique, le Conseil Départemental soutient le fonctionnement de l'Ecole Municipale de Musique, selon les critères définis dans la convention, tels que : une appréciation qualitative évaluée d'après l'existence de pratiques collectives, l'action en milieu scolaire, la participation à l'examen départemental de Formation Musicale de fin de 1^{er} cycle (ou l'évolution des méthodes pédagogiques en FM) , le niveau de qualification des enseignants et du directeur, le statut des enseignants (titulaires) le temps d'encadrement administratif et la taille de la commune. Par ces critères de subventionnement, le Conseil Départemental porte une attention particulière à la qualité de l'enseignement.

Il soutient également le financement lié à l'acquisition d'instruments de musique, de façon pluriannuelle.

Conseil Régional :

Il soutient financièrement la programmation de l'Ecole Municipale de Musique dans le cadre de la saison culturelle.

V.C Moyens matériels

Depuis le printemps 2013, la nouvelle Ecole Municipale permet à l'ensemble de l'équipe de travailler dans un lieu unique et approprié, dans le même bâtiment que le service culturel.

L'Ecole Municipale de Musique est équipée de nouveaux outils informatiques et d'un nouveau logiciel de gestion des élèves (iMuse) qui permettent également aux enseignants de suivre les dossiers des élèves.

V.D Collaborations et partenariats

La vie de l'Ecole Municipale de Musique s'appuie sur un réseau développé de partenaires en collaboration avec les services municipaux.

Des actions sont développées du fait de la cohabitation avec le service culturel et de sa proximité géographique avec la Médiathèque : programmation commune, accueil d'élèves pour recherches documentaires, conférences, participation de professeurs ou d'élèves à des manifestations organisées par l'une ou l'autre des entités.

Chaque année, l'Ecole Municipale de Musique met en place des partenariats avec les autres établissements d'enseignement musical, de l'agglomération ou du département, notamment par le biais de l'Union Départementale des Ecoles de Musique, dans le but de réaliser des projets plus ambitieux grâce à la mutualisation des moyens.

V. E Communication :

Afin de permettre le rayonnement de l'Ecole Municipale de musique et l'ouverture à un public le plus large possible, un plan de communication cohérent devra être mis en place par le service communication en étroite collaboration avec la direction de l'école.

L'Ecole Municipale de Musique dispose de plusieurs supports de communication : site internet, périodiques, etc., ainsi qu'une plaquette annuelle distribuée avant chaque rentrée scolaire dans les écoles de la ville ; elle présente de manière générale les enseignements, les parcours proposés, la tarification ainsi que les grands rendez-vous de la saison musicale.

VI Production artistique de l'Ecole Municipale de Musique

VI.A Introduction

Des manifestations publiques sont régulièrement organisées par l'Ecole Municipale de Musique. Elles concrétisent l'aboutissement d'un travail pédagogique et sont facteurs de motivation et d'exigence pour l'élève et l'enseignant. Elles sont au service de l'élève dans le but d'enrichir sa pratique tout en favorisant la rencontre et la pratique amateur sur le territoire. Ces productions prennent des formes diverses (auditions, concerts, spectacles, animations, master class...), avec des objectifs multiples :

- Proposer des projets d'actions culturelles en cohérence avec la politique culturelle de la ville
- Faire de l'Ecole Municipale de Musique un lieu d'échange et de collaboration entre professionnels et amateurs, en développant notamment la rencontre avec des artistes invités
- Développer les actions transversales avec les services et les établissements municipaux de la commune (établissements scolaires, médiathèque, crèches, centres de loisirs, maisons de retraite ...)
- Développer les partenariats avec les associations, les compagnies...

Il est souhaitable que chaque élève suivant une formation globale se produise 3 fois minimum dans l'année scolaire :

- une fois dans le cadre de sa discipline instrumentale
- une fois dans le cadre de la discipline théorique
- une fois dans le cadre de la pratique collective.

Dans ce sens, il semble essentiel de sensibiliser les élèves à participer comme spectateurs aux divers concerts organisés. Pour cela, une politique tarifaire adaptée est mise en place, proposant des tarifs spécifiques et préférentiels selon les spectacles et la participation des élèves de l'EMM.

VI.B Programmation de l'Ecole Municipale de Musique

L'Ecole Municipale de Musique doit s'appuyer sur une réelle dynamique de projet. L'ouverture sur l'extérieur sera un élément fort de l'identité de l'école. Par cette démarche l'école affirme la dimension essentiellement humaine de la pratique artistique, facteur d'épanouissement et de valorisation de l'élève.

La programmation de l'école s'appuie sur un ensemble de productions cohérent et équilibré entre les projets « Ecole Municipale de Musique », « Musiques à l'Ecole » et les partenaires.

Elle tient compte des diverses propositions des enseignants, et du service culturel de la ville.

VI.C Articulation entre service culturel et Ecole Municipale de Musique

Dans le cadre de la politique culturelle de la ville, le service culturel met en œuvre une programmation de saison en coordination avec l'Ecole Municipale de Musique pour certains projets.

Pour chaque saison culturelle, l'Ecole Municipale de Musique propose des concerts et actions validés par l'équipe pédagogique, en cohérence avec la politique culturelle de la ville.

La programmation est présentée par les directions du service culturel et de l'école de musique à la commission culture.

Périodes/délais : 2 impératifs

- L'impératif lié à la préparation budgétaire des différentes collectivités (novembre).
- L'impératif lié à la préparation du livret culturel (mai / juin)

Pour mener à bien les diverses productions de l'Ecole Municipale de Musique, les enseignants et l'administration s'appuient sur un document élaboré en concertation qui permet la mise en place de ces projets.

VII Fonctionnement de l'Ecole Municipale de Musique

VII.A Règlement intérieur des usagers (cf. annexe 2)

VIII Évaluation du projet d'établissement

Le suivi du projet d'établissement sera effectué régulièrement par l'équipe pédagogique (équipe EMM et Conseil Pédagogique), en dialogue avec le Comité d'Usagers et les différents partenaires de l'établissement

Des tableaux de bords comprenant des indicateurs qualitatifs et quantitatifs ont été élaborés et permettent un suivi comparatif des différents éléments. Une synthèse calée sur l'année scolaire est communiquée aux acteurs de ce projet d'établissement.

Ces indicateurs prennent en compte notamment :

- La satisfaction des usagers
- L'indication des provenances territoriales et des tranches tarifaires des élèves ;
- La poursuite du parcours des élèves à la sortie de l'Ecole Municipale de Musique
- Le nombre de manifestations liées à l'école municipale de musique
- La fréquentation du public
- La production propre de l'école, y compris celles des pratiques collectives.
- Le nombre d'élèves par cycle
- Les arrêts dans les classes (et les raisons communiquées)
- L'accueil
- Les moyens humains
- Le respect des engagements financiers

L'évaluation du projet d'établissement permettra également de mettre en place un plan de formation en cohérence avec le projet et adapté à son évolution.